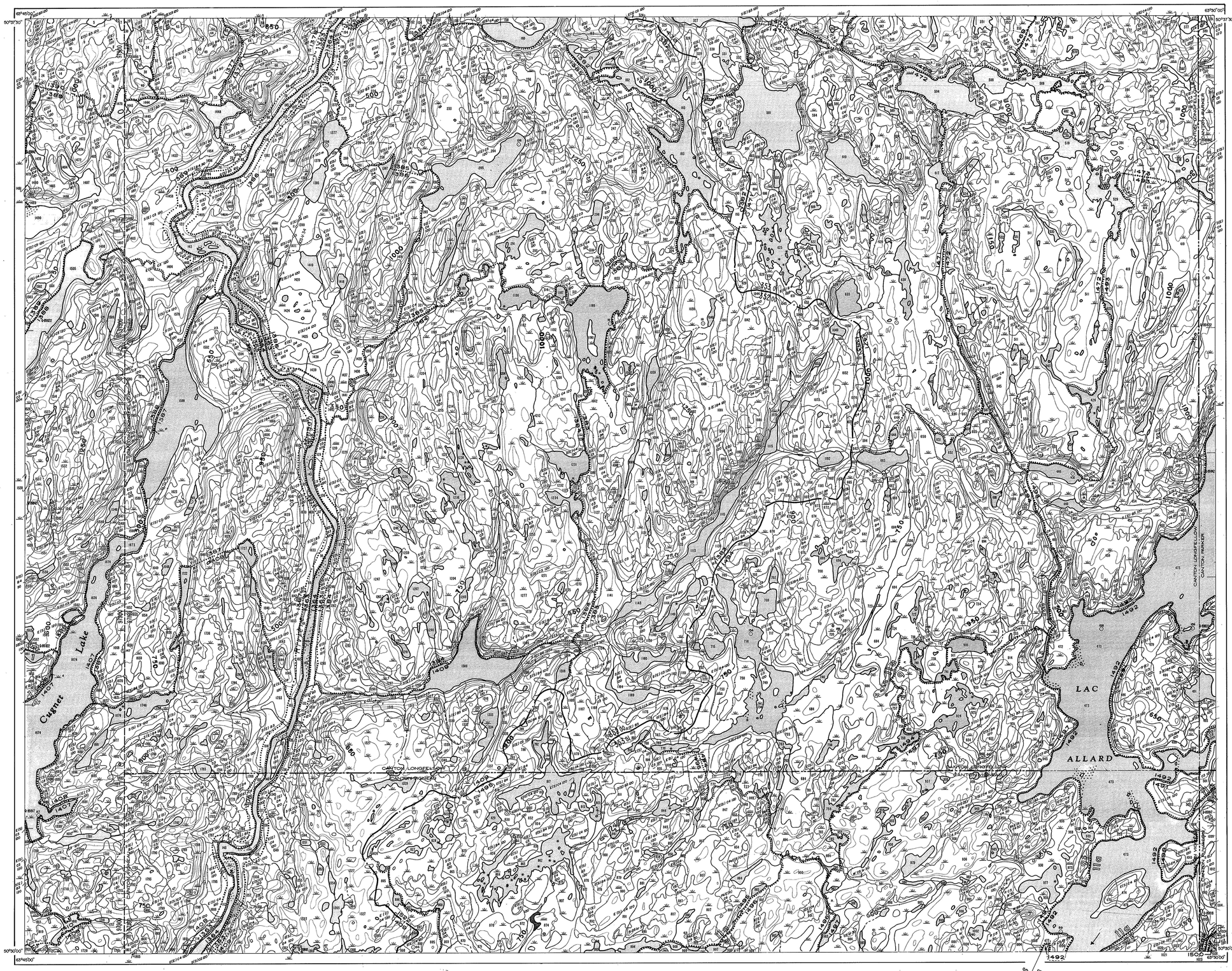

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (© 1979, 12-L-12) avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)	
Résineux	R
— — sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — pin rouge	R (Pr)
— — pin gris	R (Pg)
— — thuya (cèdre)	R (Th)
— — pruche	R (Pu)
— — mélèze (plantation)	R (M)
Pessière	P
— — épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la tige du sous-bois	P (E)
— — thuya (cèdre)	P (Th)
— — sapin	P (S)
— — pruche	P (Pu)
— — pin blanc et/ou pin rouge	P (Pb)
— — pin rouge	P (Pr)
— — pin gris	P (Pg)
— — épinette noire épinette	E
(plantation épinette blanche)	(EP) S
(plantation d'épinette de Norvège)	(EP) Ń
(plantation épinette noire)	(EP) E
(plantation épinette rouge)	(EP) R
Sapinière	S
— — sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse	S (S)
— — thuya (cèdre)	S (Th)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — pin rouge	S (Pr)
— — pin gris	S (Pg)
— — pruche	S (Pu)
— — mélèze	S (M)
— — (plantation de sapin baumier)	(SB)
Pinède à pin blanc	Pb
— — — avec pin rouge	Pb(Pr)
— — — — (résineux) occupant plus de 75% de la portée résineuse	Pb (R)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pb (Th)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — — avec mélèze	Pb(M)
— — — — avec pruche	Pb (Pu)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — (plantation)	(Pb)
Pinède à pin rouge	Pr
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)
— — — avec thuya (cèdre)	Pr (Th)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — avec mélèze	Pr(M)
— — — avec pin blanc	Pr (Pb)
— — — avec pruche	Pr (Pu)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — (plantation)	(Pr)
Pinède à pin gris	Pg
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pg (Pg)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (Th)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — avec mélèze	Pg(M)
— — — avec pin rouge	Pg(Pr)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg(Pb)
— — — avec pruche	Pg (Pu)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — (plantation de pin sylvestre	Pg p
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — mélèze	C (M)
— — pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — pin rouge	C (Pr)
— — pin gris	C (Pg)
— — pruche	C (Pu)
— — sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	(C)
Pruchaie	Pu
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pu (Pu)
— — — à thuya (cèdre)	Pu (Th)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — — à mélèze	Pu(M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu(Pb)
— — — à pin rouge	Pu(Pr)
— — — à pin gris	Pu(Pg)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
— — — (plantation)	Pu p
MÉLÈZE	M
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	M(M)
— — — à thuya (cèdre)	M (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	M(E)
— — — à pin blanc et/ou rouge	M(Pb)
— — — à pin gris	M(Pg)
— — — à pin rouge	M(Pr)
— — — à pruche	M(Pu)
— — — sapin et/ou épinette blanche	M(S)
— — — (plantation de mélèze européen)	M(E)
— — — (plantation de mélèze japonais)	M(J)
— — — (plantation de mélèze sacrin)	M(L)

TYPE DE COUVERT	
MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)	
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris	Fi (Pg)
— — — — — avec pin blanc	Fi (Pb)
— — — — — avec pin rouge	Fi (Pr)
— — — — — avec cèdre	Fi (C)
— — — — — avec sapin	Fi (S)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	Fi (E)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	Bb (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	Bb (E)
— — — — avec pin blanc	Bb (Pb)
— — — — avec pin rouge	Bb (Pr)
— — — — avec pin gris	Bb (Pg)
Bouleau à bouleaux jaunes avec épinette	Bj (E)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	Ft (Pb)
— — — — avec pin rouge	Ft (Pr)
Peuplerais avec sapin	Pe S
— — avec pin gris	Pe (Pg)
— — avec épinette	Pe (E)
— — avec pin rouge	Pe (Pr)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)
— — avec résineux	Pe R
Cédrière avec sapin	Cd (S)
Érablière résineuse	Er R
Mélangés à feuillus tolérants	M Ft
— — — sur station humide	M Ft h

FEUILLUS (groupements)	
Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	Fi
— — d'essences tolérantes	Ft
— — sur station humide	F h
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb
— — à bouleaux jaunes	Bj
Peuplerais	Pe
Chênaie rouge	Cr
Érablière	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er Bb
— — à bouleaux jaunes	Er Bj
— — à peupliers	Er Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er Fi
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er Ft
Plantation d'érable à sucre	Pl Er
— — de chêne rouge	Pl Cr
— — de bouleau jaune	Pl Bj
— — de peuplier hybride	Pl Ph
— — de frêne d'Amérique	Pl Fr

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	
Dénudé et semi-dénudé humide	
Aulnaie	

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	CP
Coupe partielle en bande	CPB
Coupe partielle en bloc	CPBL
Coupe partielle plus épidémie légère	CPE
Chablis partiel	CPC
Épidémie légère	EL
Brûlis partiel	BP

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche vivants: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	CT
Feu	BF
Chablis total	CTC
Épidémie sévère	EP
Friche	F
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE	CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	20-70 (ans)
30	21-40	80-30	30-80
50	41-60	90-30	30-90
70	61-80	80-50	50-80
90	81-100	90-50	50-90
120	101 et plus	90-70	70-90

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune (inégalienne): Peuplé dominant de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 60 cm.

Vieillissante (inégalienne): Peuplé dominant de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 30 et 90 cm. Autres peuplements: majorité des tiges soit plus de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	20m 1	15m 2	10m 3	7m 4	4m 5	1m 6
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	
Moyenne	31 à 40 %	m
Forte	41 à 50 %	f
Abrupte	51 % et plus	a

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les feuillets publiques seulement.

CLASSES DE PENTE

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 1 E 3 (1) ou 50 m C 2 — défoliation; — classe de pente; — classe d'âge; — densité; — classe de perte; — année de la perturbation; — classe de hauteur; — perturbation; — origine; — classe de densité; — type de couvert; — type de couvert; — groupe d'essences; — groupement d'essences

D C1 c 60 (21)

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : GROUPE GRANDE ALLÉE / SIGNATURE : }

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : / SIGNATURE : }

Carte forestière { Photographie aérienne : 1989 / Année de publication : 1990 / Année de révision : }

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 25-1
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 4*

Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 000 17 B6
Concessionnaire ou autres:

Bassin hydrographique: 352 00*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:

Unité de gestion privée:

Municipalité: 97900*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:

Parcelle: 1498*
Région écologique: 11G

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1 / 1 / 90
Déclinaison magnétique : 25° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-I-16	12-L-13	12-L-14
S.E.	S.O.	S.E. S.O.
N.E.	N.O.	N.E. N.O.
22-I-9	12-L-12	12-L-11
S.E.	S.O.	S.E. S.O.
N.E.	N.O.	N.E. N.O.
22-I-8	12-L-5	12-L-6

12 L/12 S.E.